

Préfontaines - Le bourg

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- ~~~~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- +— Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Pd Portail/Porche
- Élément architectural
- Cx Croix
- La Lavoir
- Pi Pigeonnier

Patrimoine naturel :

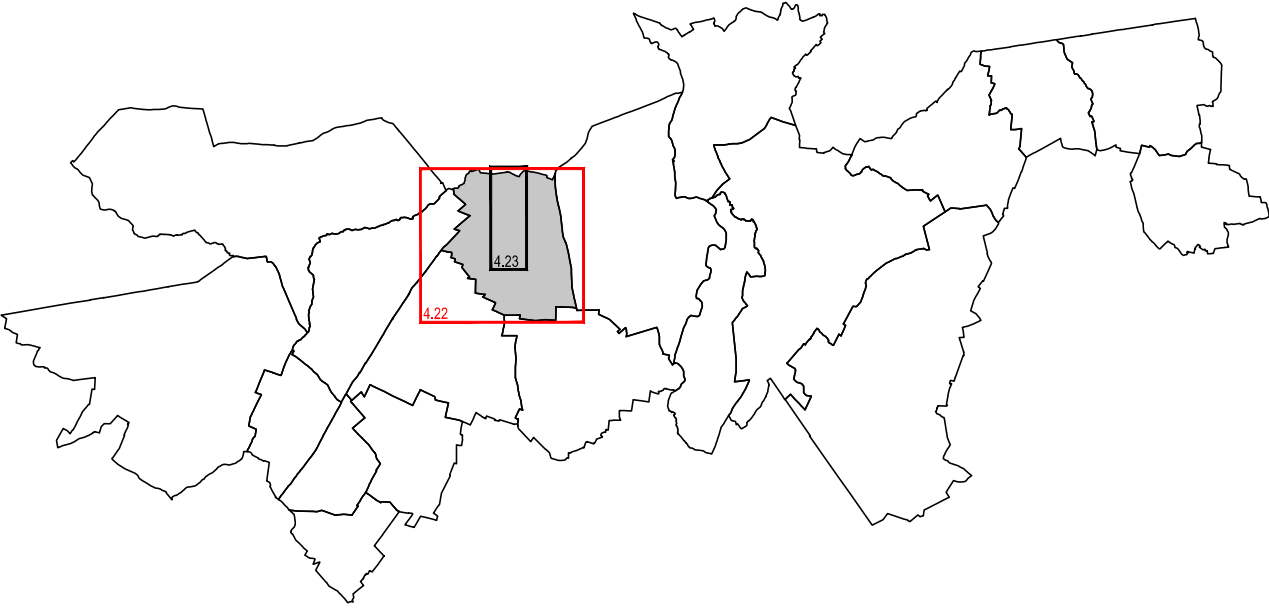
- ~~~~ Haie
- Etendue d'eau
- Espace humide
- D Déversoir

Emplacement réservé		
Objet	Bénéficiaire	
P11	Panneaux solaires photovoltaïques Commune	



Pièce
4.22

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

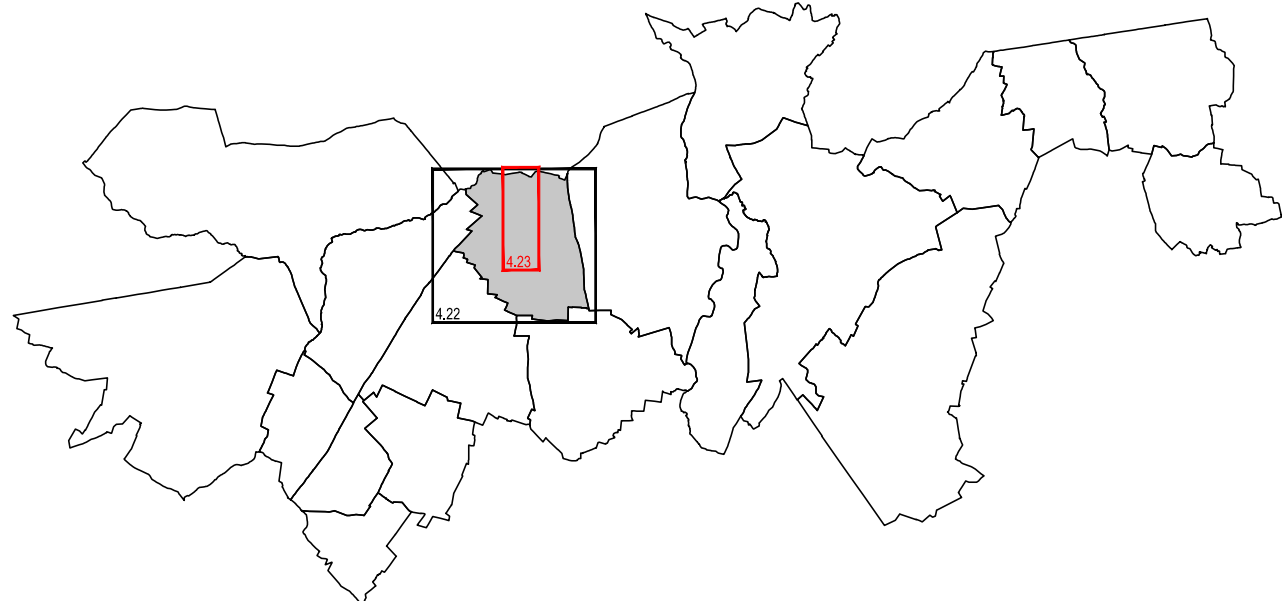


PLAN DE ZONAGE
Préfontaines
Ensemble

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	11 juillet 2024 par le Conseil Communautaire
Mis à jour le	

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE Préfontaines Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Marge de recul minimum obligatoire par rapport à l'alignement
- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâtiment remarquable
- Portail/Porche
- Élément architectural
- Croix
- Lavoir
- Pigeonnier

Patrimoine naturel :

- Haie
- Etendue d'eau
- Espace humide
- Déversoir

Emplacement réservé

Objet	Bénéficiaire
P1	Bande paysagère
P2	Équipement public
P3	Extension des locaux communaux
P4	Stationnement
P5	Accès
P6	Bande paysagère + Accès
P7	Liaison douce
P8	Élargissement de voie
P9	Espace vert
P10	Élargissement de voie

